



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil
d'évaluation
de l'École

ÉVALUATION DES ÉCOLES

1er degré

Guide d'auto-évaluation des écoles

Janvier 2022

Conseil d'évaluation de l'École

Béatrice Gille

Présidente

Ce document a été conçu collégalement, sous la direction des membres du Conseil, avec des chercheurs et scientifiques disposant d'une expertise sur ces questions, ainsi que des inspecteurs généraux et des spécialistes de l'évaluation ou des statistiques, les directions du ministère et des acteurs des académies.

Ce document est dans le domaine public.

L'autorisation de le reproduire en tout ou en partie est accordée.

Toutefois cette reproduction doit :

- privilégier les citations *in extenso* afin de ne pas modifier le sens du texte. Si un changement s'avère nécessaire il ne doit concerner que la forme ou des éléments secondaires de la citation ;
- mettre en évidence les parties relevant du CEE de celles relevant de la nouvelle publication ;
- toujours être créditée : Conseil d'évaluation de l'École, Évaluation des écoles – 1^{er} degré - Guide d'auto-évaluation des écoles, janvier 2022.

Ce document est disponible sur le site web du CEE à l'adresse :

<https://www.education.gouv.fr/CEE>.

Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à nous contacter : cee@cee.gouv.fr.

Guide d'auto-évaluation des écoles

L'auto-évaluation est essentielle à la démarche globale et fonde l'évaluation de l'école. Elle lui permet, compte tenu de son contexte, de sa singularité, des marges de manœuvre dont elle dispose et des choix qu'elle a opérés, de s'interroger sur la qualité des apprentissages des élèves, de l'éducation dispensée, de leurs acquisitions, de leur suivi et de leur vie dans l'école, d'élaborer un diagnostic partagé et de se proposer des pistes de développement.

Élaboré par le Conseil d'évaluation de l'École, ce guide organise l'auto-évaluation autour de quatre grandes thématiques et propose un ensemble de questions évaluatives.

Les éléments de ce guide n'ont nullement vocation à être traités de façon exhaustive. Outre l'attention incontournable qui doit être portée aux effets des actions dans l'école sur les acquis des élèves, il s'agit pour l'école d'explorer les questions les plus adaptées à son contexte et susceptibles d'avoir le plus d'effet sur les apprentissages des élèves et la qualité de vie dans l'école de toute la communauté éducative. Ces choix ne doivent cependant pas conduire à une vision partielle de l'école et de son action : l'école doit être appréhendée dans sa globalité et toutes les parties prenantes doivent participer à l'analyse et la mise en projet.

Dans un premier temps, l'analyse du contexte externe et interne de l'école permet de caractériser son environnement social, économique, technologique et territorial et de mettre en évidence ses atouts et ses contraintes.

Dans un second temps et de manière à analyser l'école dans sa globalité, le périmètre de l'évaluation doit couvrir quatre grands domaines :

- les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement ;
- le bien-être de l'élève, le climat scolaire ;
- les acteurs et le fonctionnement de l'école ;
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Pour accompagner les écoles dans la construction de leur auto-évaluation autour de ces domaines, le CEE mettra à disposition des écoles des possibilités de déclinaisons de questionnements plus détaillés ainsi que des exemples d'outils utilisables pour objectiver au mieux les réponses. Ces outils sont basés sur la nécessité de mettre toute question évaluative sous le triple regard

- de données fiabilisées issues pour la plupart du *portrait de l'école* ;
- d'observations directes de situations, de processus ou de documents au sein de l'école ;

- du point de vue de toutes les parties prenantes (questionnaires, entretiens).

Sans intervenir après le début de l’auto-évaluation qui reste une démarche interne à l’école et à ses acteurs du quotidien, l’inspecteur de circonscription et son équipe explicitent en amont le sens, la finalité, les outils de mise en œuvre de la démarche d’évaluation de l’école et assurent le cas échéant la formation nécessaire. Pendant le processus d’auto-évaluation, le directeur d’école et son équipe se tournent, en cas de besoin d’accompagnement, vers la cellule académique ou départementale mise en place à cet effet.

Lorsque la collectivité en charge du périscolaire a accepté que ce champ soit inclus dans le périmètre de l’évaluation, les éléments du présent guide ayant trait aux activités périscolaires sont approfondis et complétés autant que nécessaire. Le directeur de l’accueil périscolaire dans l’école pilote avec le directeur d’école ces aspects de l’auto-évaluation. Lorsque l’école appartient à un territoire dans lequel un projet éducatif territorial (PEDT) a été signé, ce dernier constitue un point d’appui pour la dimension périscolaire de l’évaluation et tous les liens utiles avec le groupe de pilotage du PEDT doivent être faits.

Dans le cas de l’évaluation d’un regroupement d’écoles, chaque école conduit son auto-évaluation en fonction de son contexte propre, des objectifs et résultats de son précédent projet d’école, et la complète en fonction de la situation d’éléments communs au regroupement d’écoles effectué. L’auto-évaluation peut alors, dans son organisation, son analyse, les perspectives et le rapport, contenir une partie sur les problématiques et éléments communs au regroupement et une partie sur les éléments spécifiques à l’école.

Les attendus de l’auto-évaluation

Dans le cadre de l’auto-évaluation, l’école s’examine dans sa globalité. Elle repère la cohérence de ses actions, leur pertinence, leur efficacité et leur impact. Le présent guide rassemble les questions que l’école peut être amenée à se poser. Toutes ne s’appliquent pas forcément à la situation particulière de l’école ou ne nécessitent pas de réponse, mais il est essentiel que, pour chacun des quatre domaines, l’école puisse répondre globalement et de façon synthétique aux questions suivantes :

Qu’avons-nous voulu faire ? Pour répondre à quels besoins, notamment des élèves ? Avec quels effets attendus ?

Qu’avons-nous fait ? Pourquoi ? Comment ?

Que considérons-nous avoir bien réussi, dans la mise en œuvre des actions mais aussi dans leurs résultats et leurs effets ? Pourquoi considérons-nous avoir réussi ? Qu’est-ce qui a permis cette réussite ? Que considérons-nous comme des atouts pour l’école dans ce domaine ?

Que considérons-nous avoir moins bien réussi ? Pourquoi considérons-nous avoir moins réussi ? Qu’est-ce qui nous a manqué ? Que considérons-nous comme des points de vigilance, des actions perfectibles pour l’école dans ce domaine ?

Quelles sont les questions qui se posent à nous ? Quels potentiels identifions-nous dans l’école ?

Quelles sont les contraintes propres à notre école ?

À ces questions s’ajoute un bilan sous forme de pistes de travail et de priorités pour l’école :

Quelles actions à mener, pour répondre à quels besoins des élèves, avec quels objectifs ? Avec quels résultats et effets attendus ? Comment assurer le suivi des actions et l’atteinte des objectifs ? Quelle organisation ?

Quelles sont les ressources internes, externes à l’école ?

Quels besoins en formation ?

Le contexte de l’école

L’examen du contexte de l’école conduit à s’interroger au préalable sur son environnement social et économique, sur ses caractéristiques territoriales et sur les caractéristiques des élèves et des personnels qu’elle accueille. On peut distinguer le contexte interne et le contexte externe de l’école.

- **Le contexte externe de l’école** comprend toutes les informations qui caractérisent l’histoire de l’école, le contexte social, économique et culturel de la population et du territoire où elle se situe, mais aussi des élèves qu’elle accueille, ses abords et l’image qu’elle présente sur son territoire.
- **Le contexte interne de l’école** correspond aux conséquences pour l’école de décisions prises par ses autorités de rattachement (autorité académique, maire ou président d’EPCI) sur lesquelles elle n’a pas de prise directe. Cela renvoie donc aux caractéristiques des élèves et des personnels de l’école mais aussi aux données bâtementaires et à l’ensemble des moyens mis à disposition de l’école par les autorités de rattachement. Il s’agit notamment de prendre en compte les caractéristiques de la sectorisation et de la carte scolaire (écoles primaires, RPI, écoles à classe unique, etc.), des élèves à l’entrée en CP ou en petite section, des écoles maternelles de recrutement (pour les écoles élémentaires), l’histoire et l’évolution des éventuels enseignements ou dispositifs particuliers (spécificités linguistiques, artistiques, ULIS¹, UPE2A², unités d’enseignement externalisées d’établissements médico-sociaux, etc.) et les spécificités des personnels (décharge du directeur, présence d’enseignants spécialisés, de différents personnels mis à disposition par la collectivité, etc.).
- **Les contextes de crise** : un point particulier pourra être fait sur l’exposition de l’école aux crises (crises sanitaire, climatique, sociale). L’école est-elle particulièrement exposée ? Comment s’y préparer pour mieux les anticiper ? Comment a-t-elle réagi aux dernières situations de crise qu’elle a rencontrées ?

Même si l’école n’a pas de prise sur ces données et caractéristiques, l’analyse qu’elle mène doit lui permettre de produire une matrice organisée autour des atouts, des faiblesses, des risques et des opportunités lui permettant d’offrir une réponse pédagogique et éducative adaptée.

¹ Unité localisée pour l’inclusion scolaire.

² Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.

Domaine 1

Les apprentissages et le suivi des élèves, l’enseignement

L’auto-évaluation par l’école des apprentissages, de l’enseignement et du suivi des élèves la conduit à s’interroger sur les points suivants.

- **Acquis scolaires, résultats des élèves et équité.** On s’intéresse ici au suivi des acquis des élèves au cours de leur scolarité dans l’école, à leurs résultats aux évaluations, à leurs acquis en fin de scolarité dans l’école (socle commun, par exemple) et à la réussite de leurs parcours ultérieurs au collège. Une attention particulière est portée à l’équité scolaire, qu’elle soit liée au genre, à l’origine sociale ou territoriale ou aux spécificités des élèves (notamment les élèves à besoins particuliers). Au final, cette analyse invite à voir comment l’ensemble des acteurs de l’école s’approprient ces résultats et l’incidence des choix opérés en conséquence (organisation, pratiques d’enseignement, etc.).
 - *Caractéristiques des élèves qui entrent dans l’école (profils, résultats, priorités de formation)*
 - *Acquis des élèves (par cycle et niveau, niveau de maîtrise du socle, compétences sociales, parcours éducatifs et attestations en milieu scolaire)*
 - *Équité (en fonction des PCS, de l’IPS, du genre, actions menées)*
- **Organisation scolaire et pédagogique.** Au regard des constats et des analyses menées dans la partie précédente, on s’intéresse ici aux choix globaux effectués par l’école, tels qu’ils figurent dans le projet d’école. Le questionnement peut s’orienter vers l’utilisation des marges de manœuvre (la constitution des classes, les pratiques collaboratives au sein de l’équipe, la place de l’expérimentation pédagogique, la diversité des stratégies pédagogiques et des modalités d’apprentissage, etc.), l’engagement des élèves dans les apprentissages, l’évaluation et l’auto-évaluation des élèves, le soutien et l’accompagnement dont ils bénéficient dans l’école, et la place du numérique dans ce cadre. La question des modalités de repérage et de prise en charge des difficultés des élèves sera examinée tout particulièrement. Cette analyse bénéficie de la réflexion de l’ensemble des personnels de l’école, mais aussi de la perception par les élèves et les parents de ce qui est mis en place.
 - *Organisation scolaire (modes de constitution des classes, organisation du temps scolaire, coopération entre enseignants)*
 - *Priorités pédagogiques, expérimentations et pratiques collaboratives (éléments du projet d’école précédent, liaison maternelle-élémentaire, conseil école-collège, place des apprentissages)*

fondamentaux, pédagogie du jeu, motivations et impact des expérimentations)

- *Choix pédagogiques en matière de pratiques évaluatives (priorités de l'école, modalités d'évaluation, travail collaboratif, impact sur les pratiques et sur les élèves, explicitation aux parents)*
 - *Parcours éducatifs (éducation artistique et culturelle, éducation au développement durable, etc.)*
 - *Intervenants extérieurs (modalités d'intervention, articulation avec les projets pédagogiques et impact)*
 - *Lien avec les activités périscolaires et effets éventuels sur les apprentissages et les compétences des élèves*
 - *Engagement des élèves dans les apprentissages (accompagnement, développement du travail collectif, ressources)*
 - *Implication des parents d'élèves et des élèves dans la vie de l'école*
 - *Usages du numérique au service des apprentissages des élèves*
 - *Formation des élèves au numérique*
- **Personnalisation du suivi des élèves.** On s'intéresse ici à la diversité des élèves accueillis et à leur parcours au sein de l'école. Ce thème croise deux domaines : la personnalisation des apprentissages et du suivi et l'inclusion scolaire. La place des élèves et des parents dans la construction et le suivi de ces parcours peut également être interrogée.
 - *Déroulement et accompagnement des parcours (orientation en ULIS à l'école ou pour l'entrée en collège, orientation en SEGPA, raccourcissement ou allongement de cycle, impact de l'origine sociale et du genre des élèves, liaisons en réseau)*
 - *Aide aux élèves (aménagement des parcours, accompagnement des élèves, aide spécialisée, programmes personnalisés de réussite éducative, classes dédoublées, stages de réussite, vacances apprenantes)*
 - *En lien avec le climat scolaire, organisation générale de l'inclusion scolaire (articulation de l'ULIS avec les temps d'inclusion, modalité d'information des parents)*
 - **Pratiques dans un contexte dégradé ou de crise.** On s'intéresse aux stratégies pédagogiques mises en œuvre dans le cadre d'un contexte de crise comme celui qui a été vécu à partir de mars 2020 pendant la pandémie liée à la Covid-19. L'analyse des pratiques mises en jeu pendant cette période conduit à s'interroger sur la capacité collective à maintenir des relations avec les élèves et les familles, à poursuivre des enseignements, à suivre les apprentissages des élèves et assurer leur accompagnement pédagogique, à développer des stratégies pédagogiques pertinentes et promouvoir les usages du numérique.

L’objectif est d’identifier ce qui, dans ce cadre particulier, a fonctionné mais aussi les ressources et outils qui ont manqué et les besoins de formation pour les personnels, pour les élèves et leurs familles en lien avec les moyens fournis ou les actions entreprises par l’État et la collectivité de rattachement.

- *Mise en œuvre de la continuité pédagogique (organisation pédagogique, outils, pratiques transférables, accompagnement, coordination, communication)*
- *Prise en compte de la difficulté scolaire (actions en faveur des élèves et des familles, lien aux collectivités locales)*
- *Formation spécifique au contexte de crise (personnels, élèves, familles, identification des besoins en formation, outils et ressources, ENT)*

Bilan du domaine

Le bilan porte sur les points suivants :

- Connaissance, analyse et appréciation par la communauté éducative des acquis et suivi des élèves. Identification des besoins des élèves
- Organisation et actions pédagogiques entreprises (classe, école) et bilan (potentiel de l’école, réussites, marges de progression, leviers)
- Plan d’action envisagé, effets et impact attendus
- Besoins de formation identifiés

Domaine 2

Le bien-être de l’élève, le climat scolaire

L’auto-évaluation par l’école de la vie des élèves dans l’école conduit à s’interroger sur les points suivants.

- **Climat scolaire et bien-être à l’école.** On s’intéresse ici aux conditions d’apprentissage et de vie proposées aux élèves dans l’école et aux moyens mis en œuvre par les différentes parties prenantes de l’école (direction, personnels de l’éducation nationale enseignants et non enseignants, personnels de la collectivité, élèves, parents) pour assurer un climat scolaire propice au bien-être des élèves. Parmi les points à considérer figure la manière avec laquelle l’ensemble de la communauté éducative porte son attention sur la santé physique et psychique de ses élèves, et sur les procédures de lutte contre les violences, particulièrement en matière de harcèlement et de discrimination. Sont considérées particulièrement la construction et la qualité des relations filles-garçons ainsi que l’attention portée aux élèves en situation de grande pauvreté.
 - *Dispositifs de mise en œuvre d’un climat scolaire serein et mesure de leurs effets sur les élèves et l’ensemble des acteurs*
 - *Prévention et traitement de la violence, prévention et traitement du harcèlement et du cyber-harcèlement*
 - *Éducation à la santé*
 - *Égalité fille-garçon et prévention des discriminations*
 - *Accompagnement du traitement des situations de pauvreté*
- **Continuité, complémentarité des apprentissages et règles de vie.** On s’intéresse ici aux processus mis en place pour formaliser des règles de vie communes, les faire respecter dans l’école, consolider le vivre-ensemble, développer les compétences socio-émotionnelles dès l’école maternelle et le respect d’autrui à l’école élémentaire. Une attention particulière est portée à la justice scolaire, avec une réflexion menée par exemple sur le contenu, la mise en œuvre et l’impact du règlement intérieur. On s’intéresse également aux actions concrètes entreprises dans l’école et dans son environnement pour s’assurer de l’engagement et de la participation des élèves et favoriser chez eux la construction d’un parcours d’éducation à une citoyenneté active. Enfin, une attention particulière est portée à la continuité éducative entre les acteurs, notamment la relation entre les enseignants et les ATSEM³, la relation avec les parents.

³ Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

- *Formalisation et respect des règles de vie pour le vivre-ensemble et le respect d’autrui*
- *Développement et reconnaissance de l’engagement des élèves au sein de l’école*
- *Dispositifs existants pour assurer la continuité entre les différents acteurs de la communauté éducative*
- **Temps et espaces scolaires.** On s’intéresse ici aux choix opérés en matière d’organisation du temps scolaire et périscolaire (en cas d’accord de la collectivité compétente, pour les temps périscolaires), qui rythme le déroulement de l’année scolaire. Une attention particulière est portée aux temps de l’élève et leur articulation, au travail personnel de l’élève pendant le temps scolaire et à ses rythmes. S’agissant des espaces, on examine, en lien avec la collectivité, l’ensemble des possibilités offertes par l’école notamment au niveau des salles de classes et des éventuelles autres salles (bibliothèque, etc.), de la cour de récréation, sans oublier la cantine et les toilettes, en s’assurant de la sécurité de chacun de ces lieux.
 - *Temps forts dans l’organisation du temps scolaire à l’école*
 - *Temps fédérateurs pour le vivre-ensemble*
 - *Attention portée aux temps de l’élève, à son travail personnel à l’école, à ses rythmes*
 - *Organisation des temps périscolaires (le cas échéant), articulation avec le temps scolaire, continuité éducative*
 - *Organisation et sécurité de tous les espaces dans l’école (y compris toilettes, vestiaires, etc.) pour le bien-être de tous les acteurs*
- **Inclusion scolaire et équité.** On s’intéresse ici à la manière dont l’école s’empare de la question de l’inclusion scolaire, qui vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Il s’agit d’examiner les modalités d’accueil de tous au sein de l’école, dans un collectif d’élèves équilibré et tolérant. On examinera également les aménagements nécessaires pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et pour les élèves en situation de handicap dans la vie de l’école, notamment à travers la relation aux familles et aux intervenants et à travers les instances, activités et manifestations.
 - *Accueil et accompagnement de la scolarisation des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers*
 - *Développement de la coopération entre élèves*

- **Gestion de crise.** L’analyse des pratiques mises en œuvre à l’occasion des crises de natures diverses vise à cerner comment les personnels de l’école parviennent à maintenir pendant la crise, puis à recréer après la crise, les conditions d’un climat scolaire serein dans l’école.
 - *Identification des risques spécifiques à l’école*
 - *Protocoles et moyens anticipés et adaptés à la situation en matière de continuité pédagogique et de soutien psychologique*
 - *Formation des acteurs, notamment les directeurs d’école, à la gestion des situations de crise sur l’ensemble du processus (depuis la prévention jusqu’à la gestion en situation)*

Bilan du domaine

Le bilan du domaine porte sur les points suivants :

- Caractérisation objective (recueil de données) et subjective (ressenti des membres de la communauté scolaire) du climat scolaire de l’établissement
- Appréhension de la problématique de l’inclusion scolaire et mise en place d’une scolarisation de qualité pour tous les élèves par la prise en compte de leur singularité
- Conception et mise en œuvre d’actions, le cas échéant partenariales, de promotion d’un climat scolaire propice aux apprentissages cognitifs et socio-émotionnels
- Adhésion de l’ensemble de la communauté scolaire (personnels enseignants et non enseignants) en faveur de la lutte contre le harcèlement à l’école et de la promotion du bien-être de tous
- Identification et expression des besoins de formation afférents en direction des élèves et des adultes

Domaine 3

Les acteurs et le fonctionnement de l’école

L’auto-évaluation par l’école de sa gouvernance, de son pilotage, de la gestion de ses ressources humaines et de sa gestion des crises la conduit à s’interroger sur les points suivants, tout en identifiant les marges d’autonomie dont dispose l’école, qui pourraient varier selon les territoires, les caractéristiques de l’école et les modalités de pilotage au niveau local.

- **Axes de développement et projet d’école.** On s’intéresse ici aux modalités d’élaboration, de co-construction, de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation du projet d’école. Il s’agit également d’interroger la capacité de l’école à donner du sens et à intégrer les évolutions du service public mais aussi d’appréhender le degré d’implication des acteurs dans la mise en œuvre des choix effectués, qui est un signe de leur adhésion aux projets.
 - *Modalités d’élaboration et de communication du projet d’école*
 - *Évaluation et suivi des objectifs et actions du projet d’école*
 - *Cas particulier du projet de réseau en REP ou en REP+*
- **Fonctionnement général de l’école** comme lieu de mise en œuvre contextualisée des politiques nationale, académique et locale d’éducation. On s’intéresse ici aux différents conseils qui rythment la vie de l’école, à leur fonctionnement, leur rôle, leur impact sur l’action pédagogique et l’effet fédérateur de leurs membres. On examine également les choix organisationnels propres à l’école.
 - *Fonctionnement des instances institutionnelles (conseil d’école, conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil école-collège, éventuel CESC inter-degré) et place laissée à tous les membres*
 - *Organisation du fonctionnement de l’école (modalités d’élaboration du règlement intérieur, organisation des rythmes scolaires, etc.)*
 - *Organisation pédagogique générale (organisation des services et des décroissements, principes d’élaboration des emplois du temps, etc.)*
- **Gestion des ressources humaines (GRH) et développement professionnel des personnels.** On s’intéresse ici aux modalités et au degré de concertation au sein des équipes pédagogiques, au degré d’implication de tous dans les projets et la vie de l’école. On s’intéresse également, dans la limite de l’autonomie propre d’une école, aux formations suivies par les enseignants et à la volonté commune de développement professionnel. Il s’agit de s’interroger sur la cohérence de ces pratiques avec les axes de développement et sur leurs liens aux apprentissages des élèves et au bien-être de l’ensemble de la communauté éducative.

- *Gestion quotidienne des personnels (accueil des enseignants nouvellement nommés, des enseignants remplaçants, des AESH, des ATSEM, de l’ensemble des autres personnels, protocole de traitement de la violence, etc.)*
- *Modalités de concertation et de coopération internes (organisation de la coopération entre tous les personnels : enseignants, personnels de la collectivité dont les ATSEM, AESH, intervenants extérieurs, etc.)*
- *Communication interne (modalité de diffusion des informations, réflexion collective sur la communication interne, etc.)*
- *Formation des personnels (priorités et suivi des formations, incidences sur les choix pédagogiques de l’école)*
- **Pratiques dans un contexte dégradé ou de crise.** On s’intéresse ici au fonctionnement de l’école en cas de crise. Il s’agit de s’interroger sur la capacité à anticiper, prévenir et gérer les situations de crise.
 - *Gestion collective d’une situation de crise*
 - *Anticipation des situations de crise*
 - *Accompagnement post-crise*

Bilan du domaine

Le bilan porte sur les points suivants :

- Tableau de bord de l’école sur les différents axes du domaine (axes de développement, instances et management) avec indicateurs de suivi
- Identification, conception et mise en œuvre d’actions (projets, protocoles, accompagnement)
- Degré d’implication et de mobilisation de l’ensemble des acteurs et leur bien-être au travail
- Modalités de formation et d’information auprès des acteurs et partenaires
- Capacité collective à gérer les crises et à redonner du sens en situation de crise et dans l’après-crise

Domaine 4

L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

L'auto-évaluation par l'école de sa position et de son action dans son environnement institutionnel et partenarial conduit à s'interroger sur les points suivants.

- **Relations avec les autorités de rattachement et leurs services, ainsi qu'avec les services déconcentrés de l'État.** On s'intéresse ici aux liens avec les autorités académiques aux différents échelons territoriaux (en particulier DSDEN et circonscription) et avec la commune ou l'EPCI⁴. Il s'agit de voir en quoi ces liens permettent à l'école de répondre à ses besoins et de promouvoir des axes de développement, compte tenu des contraintes propres aux autorités de rattachement.
 - *Communication avec les autorités académiques et services, essentiellement de la DSDEN (formalisation et efficacité, accès aux instructions et ressources, aides demandées, adaptation au fonctionnement de l'école)*
 - *IEN et équipe de circonscription (communication, informations institutionnelles, accompagnement de l'école, remontées d'information, place et rôle du directeur)*
 - *Collectivité de rattachement (formalisation, domaines d'intervention, personnels mis à disposition, soutien à l'action éducative ou pédagogique, décisions budgétaires, implication de l'école, climat de coopération); articulation des décisions de la collectivité pour les questions périscolaires, le plan mercredi avec la vie et les acteurs de l'école.*
 - *Justice, police, gendarmerie (interlocuteurs, modalités de coopération, liaisons entre les services, accompagnement de l'école)*
- **Collaborations avec les autres écoles (écoles, collèges, réseau d'éducation prioritaire).** On s'intéresse ici aux réseaux tissés avec les autres écoles et établissements, dans le cadre du lien maternelle-élémentaire et école-collège, mais aussi à la part que prend l'école aux activités du bassin de formation ou d'éducation, ou au sein des réseaux constitués dans l'académie. Il s'agit de déterminer quelle dynamique a été portée par l'école dans ce cadre et ce que lui ont apporté ces collaborations.
 - *Liaison école-collège (sectorisation et flux, fonctionnement du conseil école-collège, collaboration inter-degrés, concertations et projets, exploitation commune des évaluations)*

⁴ Établissement public de coopération intercommunale

- *Liaison école maternelle-école élémentaire (rôle des directeurs et des enseignants, concertations et projets, accompagnement par l'équipe de circonscription, contribution de l'école)*
- *Liaison au sein d'un RPI dispersé (rôle des directeurs et des enseignants, partage des pratiques, projets communs, collectivités de rattachement, accompagnement par l'équipe de circonscription, contribution de l'école)*
- *Liaison au sein d'un réseau d'éducation prioritaire (fonctionnement du réseau, rôle du directeur, lien au projet de l'école, rencontre entre enseignants du réseau, projets communs, accompagnement par les pilotes, bilan pour l'école)*
- *Liaison entre les écoles relevant d'une même collectivité territoriale (fonctionnement, rôle des directeurs et des enseignants, concertations et projets communs, accompagnement par l'équipe de circonscription, répercussions sur le fonctionnement de l'école et les progrès des élèves)*
- **Alliance éducative avec les parents et co-éducation.** On s'intéresse ici aux objectifs et missions partagés avec les parents, aux actions mises en place pour intégrer les relations avec les familles dans la vie de l'école, pour favoriser les liens et associer les parents aux décisions concernant les élèves et garantir l'effectivité de leurs droits et l'échange qui nourrit une relation de confiance indispensable à la cohérence du monde adulte à l'égard des élèves. La question est de savoir comment l'école enrichit cette collaboration et répond aux demandes et besoins des parents et, dans le même temps, comment elle s'enrichit de l'apport des parents dans la perception et la compréhension de la vie pédagogique et éducative de l'élève.
 - *Outils de communication sur la vie de l'école et les acquis des élèves*
 - *Conseil d'école (organisation des élections, taux de participation aux élections)*
 - *Place des parents au sein du conseil d'école (diffusion des informations, participation aux débats et prises de décision, contribution au projet d'école)*
 - *Place des parents dans le quotidien de l'école (fonctionnement, vie de l'école, lien aux enseignants, activités scolaires et périscolaires, coopérative scolaire)*
 - *Partage avec les familles des objectifs liés aux valeurs de la République et de leur mise en œuvre dans la vie de l'école*
 - *Bilan qualitatif du climat de coopération avec les parents*
 - *Place et rôle du directeur*

- **Collaborations avec les partenaires culturels, scientifiques, sportifs, internationaux et du développement durable.** On s’intéresse ici aux priorités dégagées par l’école, compte tenu de son contexte et de ses ressources, à l’équilibre trouvé avec les partenaires et à l’impact de ces partenariats sur l’ensemble des élèves. La question est de savoir en quoi ce tissu local d’acteurs éducatifs apporte à l’école ce qu’elle en attend et, inversement, ce que l’école apporte à ce tissu local.
 - *Cartographie des partenaires (services, structures, clubs, associations, etc., part d’initiative de l’école)*
 - *Cartographie des types d’activité concernés (sur temps scolaire et péri- ou extrascolaire, nature, fréquence)*
 - *Cohérence des partenariats, inscription dans le projet d’école et les parcours éducatifs*
 - *Fonctionnement des partenariats (concertation, suivi, articulation avec le travail dans la classe, participation des parents, évaluation des résultats, accompagnement par l’équipe de circonscription)*
 - *Effets et impact des partenariats (apprentissage des élèves, vie et ouverture de l’école)*
 - *Place éventuelle de l’USEP (présence, intégration et bénéfices du partenariat)*
 - *Place de la coopérative scolaire (structuration, implication des acteurs, valeur ajoutée)*

Bilan du domaine

Le bilan porte sur les points suivants :

- Cartographie, formalisation et suivi des relations avec les autorités institutionnelles, les autres acteurs du système éducatif et les partenaires
- Nature des actions de partenariat, modalités de choix et impact de ces partenariats
- État du dialogue et des interactions avec les parents et de leur intégration dans la vie de l’école
- Implication de l’ensemble de la communauté éducative dans les partenariats et publicité des actions
- Mesure de l’impact sur les élèves, l’école et les personnels

Rapport d’auto-évaluation

Le rapport d’auto-évaluation est le fruit d’un travail collectif partagé dans l’école. Il est présenté pour information au conseil d’école avec la préfiguration du projet d’école qui en découle et sera organisé autour des cinq parties suivantes :

1. Description de la méthode retenue pour l’auto-évaluation

L’école décrit brièvement son calendrier, l’organisation éventuelle du comité de pilotage, de ses éventuels groupes de travail, des modalités de participation des instances, de la collectivité de rattachement, des personnels, des élèves, parents, des partenaires, etc.

2. Synthèse des analyses par grands domaines

Cette synthèse mentionne :

- Les points forts et les réussites du domaine
- Les points de vigilance et les marges de progrès
- Les objectifs et actions à développer

L’école ajoute en tant que de besoin les points non mentionnés dans le guide mais qu’elle souhaite aborder.

3. Synthèse générale d’appréciation sur l’école dans son ensemble

Compte tenu des synthèses par domaines, l’école opère une appréciation d’ensemble sur :

- Ses points forts, ses ressources, ses « pépites »
- Ses points de vigilance et ses marges de progrès, ses contraintes
- Les choix qu’elle propose, les leviers d’amélioration pertinents, efficaces et cohérents entre eux qu’elle identifie.

4. Axes de développement proposés, plan d’actions associé et besoins de formation identifiés

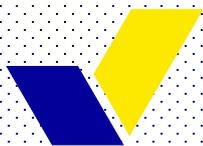
Il s’agit de la synthèse de la partie précédente sous forme de tableau :

N°	Axes de développement	Actions	Processus Indicateurs	Besoins de formation et accompagnement identifiés	Calendrier

De cette synthèse découle directement l’écriture d’une préfiguration du nouveau projet d’école.

5. Appréciation générale sur le processus d’auto-évaluation

L’école indique son appréciation générale sur la méthode qu’elle a retenue, sur le contenu et l’impact de l’auto-évaluation sur la communauté éducative et sur tout ce qu’elle estime devoir porter à la connaissance des évaluateurs externes. Elle peut y ajouter les propositions d’amélioration du protocole d’évaluation qu’elle estime souhaitables.



**Conseil
d'évaluation
de l'École**

www.education.gouv.fr/CEE